

Inscription PREMIER TRIMESTRE 2012

A RENVOYER PAR :

➔ FAX : 071 70 04 28

➔ ou MAIL : info@esimap.be

➔ ou COURRIER : **ESIMAP**

Rue de la Science 4 bte 2.5.
6000 Charleroi

Dates limites d'inscription :

- Ma 03/01 pour le Cycle A (Bruxelles)
- Je 26/01 pour le Cycle B (Gembloux)
- Lu 05/03 pour le Résidentiel (Durbuy)
- Ma 07/03 pour la J.Actu (Bruxelles)

M^{me}/M^{elle}/M. (NOM)¹ :

Prénom :

Fonction :

Administration/entreprise :

Service :

Adresse professionnelle :

N° de TVA :

Tél. :

Fax :

E-mail :

Formation(s) déjà suivie(s) en marchés publics : OUI / NON

Organisme :²

Année :² Expérience en marchés publics depuis :²

Inscription PREMIER TRIMESTRE 2012

I. Cycle de recyclage

(Entourez les trois dates choisies)

S'inscrit à	Cycle A BRUXELLES	Cycle B GEMBLoux	Résidentiel DURBUY
Module 1	Ma 10/01	Je 02/02	Me 21/03
Module 2	Ma 17/01	Je 09/02	Je 22/03
Module 3	Ma 24/01	Je 16/02	Ve 23/03
	900 €	900 €	900 €

II. Séminaire résidentiel

- S'inscrit au séminaire de 2 jours et demi organisé à Durbuy du 21 au 23 mars et choisit la formule
- à 650 EUR sans logement
 - à 900 EUR en résidentiel (du mercredi midi au vendredi soir)
 - chambre single
 - chambre double, avec le/la participant(e)

III. Journée d'actualité

- S'inscrit à :
- J Actu 2012-1 – 13-03-12 – Bruxelles (350 EUR)
- En acceptant les conditions générales d'inscription, s'engage à (faire) verser la somme de €⁴ dès que possible dès réception de la confirmation d'inscription, au compte d'ESIMAP n° **BE12 001 2646273 92** (Notre n° TVA BE 0454.068.480)
- En cas de paiement anticipé, demande une facture acquittée à adresser à
- S'abonne pour un an à l'ouvrage électronique via le site www.esimap.be à 150 € HTVA⁵
- Commande l'ouvrage d'ESIMAP à 195 €⁵

Date :

Signature⁶ :

Cachet / accord :

1. En cas d'inscriptions séparées ou multiples pour certaines formations ou journées, prendre d'abord copie du présent bulletin avant de le compléter.
2. Indiquer l'année et / ou l'organisme
3. Dans l'affirmative, apposer une croix dans la case correspondante
4. Compléter la somme en tenant compte de la dégressivité des droits d'inscription (voir grille ci-avant)
5. Cette commande doit également avoir été autorisée par l'autorité compétente
6. L'inscription n'est valable que si elle a été **autorisée** par l'autorité compétente (apposition du **cachet**)

CYCLE DE RECYCLAGE SUR LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION APPLICABLE DÈS MI-2012

1. Contexte du recyclage et état d'avancement de la nouvelle réglementation des marchés publics

Un premier arrêté royal, relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, destiné à remplacer l'arrêté royal du 8 janvier 1996, portant la date du 15 juillet 2011 a été publié au MB du 09.08.2011. Parallèlement, les lois du 5 août 2011 publiées le 29.08.2011 ont à nouveau modifié la loi du 15 juin 2006.

Quant aux autres textes réglementaires, indispensables pour assurer l'exécution de la loi du 15 juin 2006, à savoir les projets d'arrêté royal relatif à la passation des marchés (publics et privés) relevant des secteurs spéciaux, d'une part, et celui relatif aux règles générales d'exécution des marchés publics, d'autre part, ils devraient être adoptés soit en fin de l'année 2011, soit début 2012.

Enfin, la loi du 16 juin 2006 relative à l'attribution, à l'information aux candidats et soumissionnaires et au délai d'attente concernant les marchés publics et certains marchés de travaux, de fournitures et de services qui, elle non plus n'est pas entrée en vigueur, va être...abrogée et remplacée par un nouveau texte qui reprendra l'essentiel des dispositions contenues dans la loi du 23 novembre 2009, qui a introduit le livre II bis dans la loi du 24 décembre 1993. Dès lors, au stade actuel, il est permis d'envisager une entrée en vigueur complète de la loi du 15 juin 2006 au plus tôt en juin 2012. Pour une des nouvelles procédures prévues dans la loi du 15 juin 2006 pour les secteurs classiques, à savoir le dialogue compétitif, l'AR du 12 septembre 2011 a avancé son entrée en vigueur.

2. Méthodologie du recyclage

Un constat s'impose d'emblée en présence de la loi du 15 juin 2006 et de ses arrêtés d'exécution. Il s'agit de la réforme la plus fondamentale en matière de marchés publics depuis près de cinquante ans !

Vu l'ampleur des aspects à aborder, il est apparu nécessaire d'organiser le recyclage sur trois journées, la première étant consacrée à une approche générale de la nouvelle réglementation et à la présentation de ses principales nouveautés, la seconde portant sur celles concernant la publicité et les modes de passation ainsi que sur les procédures spécifiques et complémentaires et enfin la troisième étant quant à elle réservée aux règles générales d'exécution. Il s'agira dans le cadre de ces trois journées de présenter les nouvelles règles et de les situer par rapport aux anciennes dispositions. Le séminaire de recyclage n'a pas pour but d'opérer une analyse globale et exhaustive du nouveau régime réglementaire en matière de marchés publics. Ce sera là l'objet des séminaires de base « nouvelle formule » qui seront organisés après Pâques 2012.

Cycle de recyclage

MODULE 1

MODULE SUR LA STRUCTURE ET LA PASSATION

Dates & Lieux

Bruxelles : mardi 10 janvier 2012

Gembloux : jeudi 02 février 2012

Durbuy : mercredi 21 mars 2012

Public concerné :

La formation est organisée à l'intention de toutes les personnes qui ont d'ores et déjà une bonne connaissance de la réglementation des marchés publics actuellement d'application.

Elle est accessible à toute personne du secteur public ou privé disposant d'une formation ou d'une expérience suffisante en marchés publics et ayant déjà une pratique de la matière préalable au séminaire.

L'inscription, est à prendre pour l'ensemble du cycle, soit 3 journées

1. Objet

La présente journée du cycle de recyclage a pour but de vous présenter le contexte général de la réforme, le cadre de la matière et les principales nouveautés prévues dans les textes

2 Programme

Matinée

Introduction

- [Présentation et portée de la réforme](#)
 - La transposition des directives 2004/17 et 18
 - Les modifications propres au législateur national
- [La structure de la nouvelle législation](#)
 - Présentation de la loi du 15 juin 2006 et ses arrêtés d'exécution (AR 15.07.2011 et suivants)
 - Concordances, discordances et nouveautés entre les lois des 24 décembre 1993 et du 15 juin 2006

Les champs d'application

- [Quant aux personnes](#)
- [Quant à la matière](#)

Après-midi

- [La passation](#)
 - Introduction
 - La sélection qualitative
 - Les quelques nouveautés touchant aux modes de passation classiques
 - Les nouvelles hypothèses relatives aux procédures négociées
 - Allotissement, variantes, options, tranches et reconductions

Cycle de recyclage

MODULE 2

MODULE SUR LES MODALITES ET L'ATTRIBUTION

Dates & Lieux

Bruxelles : mardi 17 janvier 2012

Gembloux : jeudi 09 février 2012

Durbuy : jeudi 22 mars 2012

I. Objet

La présente journée du cycle de recyclage a pour but de vous familiariser avec les nouvelles procédures spécifiques et complémentaires contenues dans la nouvelle réglementation, ainsi que d'analyser les nouvelles dispositions concernant l'établissement, le dépôt et l'analyse des offres dans les différents modes de passation.

2. Programme

Matinée

- [Les diverses nouvelles modalités et procédures spécifiques et complémentaires](#)
 - Les marchés de promotion de travaux
 - Les concessions de travaux publics
 - Le système d'acquisition dynamique
 - Les enchères électroniques
 - Les accords-cadres
 - Le concours de travaux
 - Le concours de projets
 - Les services juridiques
- [La publicité](#)
 - L'estimation du montant du marché
 - Règles générales
 - Publicités européenne et belge
- [Dépôt des demandes de participation et des offres](#)

Après-midi

- [Etablissement, ouverture et analyse des offres](#)
- [Attribution en adjudication et en appel d'offres](#)
- [Le dialogue compétitif](#)

MODULE SUR L'EXECUTION

Dates & Lieux

Bruxelles : jeudi 24 janvier 2012

Gembloux : jeudi 16 février 2012

Durbuy : vendredi 23 mars 2012

I. Objet

La dernière journée du cycle a pour but de vous présenter les nouvelles règles générales d'exécution qui, par rapport au régime actuel, vont connaître un profond bouleversement quant à la structure et au contenu des dispositions applicables, même si les règles essentielles contenues dans les textes actuellement en vigueur seront maintenues, tout en étant complétées par nombre de dispositions nouvelles

2. Programme

Matinée

Introduction

- [L'exécution des marchés publics](#)
- [Règles générales et dispositions communes à tous les marchés](#)

Après-midi

- [L'exécution des marchés publics](#)
- [Spécificités des marchés de travaux, fournitures et services](#)

Précision :

L'inscription est à prendre pour le cycle complet de 3 journées au tarif de 900 € (sans TVA ajoutée) au lieu de 340 € la journée prise seule dans nos tarifs habituels